



NATIONS
UNIES



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBI/2004/L.8
24 juin 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

Vingtième session
Bonn, 16-25 juin 2004

Point 4 b) de l'ordre du jour

Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention
Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales
des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

**Projet de conclusions sur le point 4 b) de l'ordre du jour,
proposé par la Présidente**

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris acte du rapport du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention sur sa deuxième réunion (FCCC/SBI/2004/INF.5) et a remercié le Gouvernement philippin d'avoir accueilli celle-ci.
2. Le SBI s'est félicité des efforts déployés par le Groupe consultatif d'experts pour soutenir la préparation des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention en hiérarchisant ses activités dans le cadre de son programme de travail pluriannuel, et a invité les Parties visées à l'annexe II ainsi que les autres Parties en mesure de le faire à fournir des ressources financières et un appui technique pour ces activités.
3. Le SBI s'est également félicité des efforts déployés par le Groupe consultatif d'experts pour coopérer avec le Groupe d'experts des pays les moins avancés et, en ce qui concerne l'adaptation et le transfert de technologie, avec le Groupe d'experts du transfert de technologie.

4. Le SBI a de nouveau souligné que le Groupe consultatif d'experts devait coopérer plus étroitement avec le Programme d'appui à l'établissement de communications nationales (PAECN) exécuté conjointement par le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Fonds pour l'environnement mondial, ainsi qu'avec le Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat et d'autres organisations ou organismes compétents. À cet égard, il a invité les responsables du PAECN à échanger régulièrement des renseignements sur le renforcement des capacités avec le Groupe consultatif d'experts et à coordonner leurs activités de formation avec les siennes pour éviter les doubles emplois, et a prié le secrétariat de faciliter cette coopération.

5. Le SBI a accueilli avec satisfaction l'offre faite par le Gouvernement panaméen d'héberger le premier atelier de formation pratique concernant les gaz à effet de serre organisé par le Groupe consultatif d'experts.
